

COMMUNICATION

AMÉLIORATION DE LA COMMUNICATION : DÉFICIENCE AUDITIVE 4974

Définition : aide apportée à un patient souffrant d'une déficience auditive afin qu'il accepte son état et qu'il utilise des moyens pouvant lui permettre de surmonter sa déficience.

► Activités

- Aider le patient à obtenir un rendez-vous pour un examen auditif, si nécessaire.
- Aider le patient à utiliser un appareil auditif, si nécessaire.
- Avertir le patient que les sons seront perçus différemment avec un appareil auditif.
- Garder l'appareil auditif propre.
- Vérifier les piles de l'appareil auditif régulièrement.
- Ne transmettre qu'une directive simple, à la fois.
- Écouter attentivement.
- Éviter d'élever la voix en présence d'un patient qui éprouve des difficultés de communication.
- Utiliser des mots simples et des phrases courtes, si nécessaire.
- Hausser le volume de la voix, si nécessaire.
- Ne pas se couvrir la bouche, fumer, parler la bouche pleine ou mâcher de la gomme au moment de parler.
- Toucher le patient afin d'obtenir son attention.
- Utiliser du papier et un crayon, ou encore l'ordinateur, pour communiquer avec le patient, si nécessaire.
- Aider le patient dans ses démarches pour se procurer un appareil auditif.
- Aider le patient à se procurer un appareil téléphonique adapté aux malentendants, si nécessaire.

Bibliographie

Syker, R. (1977). *Rehabilitative aspects of acute and chronic nursing care*. Philadelphia: W.B. Saunders.